

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 11 septembre 2017 à 20h00
Présidence : M. Boris Cuanoud
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire Mme S. Ruchet, à la boursière Mme I. Ciampi, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 19 juin 2017
3. Assermentation d'un Conseiller
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. **Préavis municipal N° 02/2017, relatif à une demande de crédit de CHF 255'000.00 pour la réalisation des travaux de création d'un trottoir coté est de la route d'Allaman, de la route cantonale RC1 à la route de l'Industrie**
7. **Préavis municipal N° 04/2017 relatif à l'arrêté d'imposition pour 2018**
8. Présentation du préavis N° 06/2017 relatif au remplacement des conduites d'eau potable sous la route cantonale Etoy-Lavigny
9. Election d'un membre de la commission d'urbanisme
10. Propositions individuelles

Ordre du jour accepté à l'unanimité

1. Appel

46 Conseillers participent à la séance, 4 excusés, - absent

2. Procès-verbal de la séance du 19 juin 2017

- M. M.-O. Christinat : p. 2373 compléter avec « en France » et quelques ligne plus loin « En France cela a des fois été possible ».

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

3. Assermentation d'un Conseiller

Nous avons reçu la démission du Conseil de :

- M. Nicolas Duc
- Mme Sandrine Buchet

M. B. Cuanoud, Président, nous fait lecture des lettres.

M. Giacomo Biondi Morra conseiller suppléant accepte son nouveau mandat, il est excusé pour la séance de ce soir, il sera donc assermenté lors de la prochaine séance du Conseil.

M. Marco Laini est prié de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée afin de procéder à son assermentation. L'assemblée se lève.

Après lecture de l'article 5 de notre règlement, M. Marco Laini prête serment en levant la main droite et en disant « je le promets ».

Notre Conseil est maintenant au complet.

4. Communications du Bureau du Conseil

Pas d'activité particulière au sein du bureau durant cette période estivale.

Le précédent Président du Conseil, M. T. Creteigny a transmis tous les documents en sa possession. Le président et les vices-présidents se sont rencontrés pour discuter de l'organisation future et de partager certaines informations, documents, etc.

Echéance à venir :

- Votations du 24 septembre sur la sécurité alimentaire, le financement de l'AVS et la réforme de la vieillesse 2020.

La possibilité de faire une des séances du Conseil Communal dans la salle au Parlement Vaudois a été évoquée. Siéger une fois dans la salle du Grand Conseil Vaudois est une opportunité qui est

offerte aux communes. C'est gratuit la première fois. Il serait donc dommage de s'en priver.

La première date possible encore disponible est le lundi 14 mai 2018. Cette date a été pré-réservée et devra être confirmée après coordination avec la Municipalité.

5. Communications de la Municipalité

a) M. Fernandez José Manuel, Syndic

-

b) Mme Tania Séverin

Mme Séverin fait une communication en image de la rentrée scolaire 2017-2018.

Nombre d'enfants scolarisés : 351 (23 enfants de moins cette année).

Pour le secondaire, cette année statu quo parfait soit 99 comme l'année passée (Aubonne).

4 jeunes en classe de raccordement à Gland et 1 en classe spéciale.

UAPE, environ 100 enfants.

A la cantine il y a beaucoup de petits enfants. Environ 100 enfants mangent à la cantine (répartis sur les 4 jours de la semaine).

Le nombre d'enfants qui sont inscrits aux devoirs surveillés est en augmentation.

Centre des jeunes pour les enfants de 6 à 17 ans : environ 100 jeunes. Une brigade de « chefs en herbe » a officié aux cuisines et au service lors de la journée du Conseil. Ces jeunes ont également investi les cuisines de l'Auberge Communale, merci à Yann de les avoir accueillis un samedi à midi.

UAPE « Les matelots », les travaux ont été effectués dans les temps.

M. Boris Cuanoud remercie Mme Séverin pour le retour sur ce qui a été réalisé.

c) M. C. Viquerat

Information concernant la suite des préavis.

Une entreprise travaillera ces prochains jours sur le bitume du trottoir de la route de la gare (piste mixte).

Il remercie les Conseillers qui ont visité la STEP.

	Equivalents	Habitants	Total
Buchillon	111	624	735
St-Prex	1'804	5'604	7'408
Etoy	1'295	2'932	4'227
		9'160	12'370

Moyenne : 2'800 m³ / jour

Capacité : 3'500 m³ / jour

d) M. J.-M. Schlaeppli

Police des constructions :

Zone Littoral Parc

Parcelle N° 1576, derrière le bâtiment ex CET, projet de construction d'un hôtel de 200 chambres, les propriétaires ont changé et le chantier devrait démarrer cette année encore. Le projet bénéficie d'un permis qui entre en force.

Enquête complémentaire pour la parcelle N° 377 (bâtiment ex CET), modification du projet initial en un centre administratif.

Zone village

Permis de construire accordé pour la parcelle N° 172, Le Prieuré 6 (hoirie de Mestral), transformation d'une buanderie en appartement.

c) M. R. Corthay

- La villa du Clos-Devant sera louée pour une période de deux ans. La recherche de locataire est en cours.

6. Préavis municipal N° 02/2017, relatif à une demande de crédit de CHF 255'000.00 pour la réalisation des travaux de création d'un trottoir coté est de la route d'Allaman, de la route cantonale RC1 à la route de l'Industrie

La parole est donnée à M. M.-O. Christinat (rapporteur) pour la Commission ad-hoc qui lit les conclusions.

La Commission ad-hoc composée de Mme S. Thury (Présidente), Mme S. Jara, MM L. Capt, M. Corthay et M. M.-O. Christinat (rapporteur), à l'unanimité, propose au Conseil :

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de création d'un trottoir coté est de la route d'Allaman, de la route cantonale RC1 à la route de l'Industrie
2. D'allouer le crédit de CHF 255'000.00 pour financer ces travaux
3. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par la contribution de Littoral Parc par un prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs
5. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

La parole est donnée à M. J.-L. RoCHAT (rapporteur) pour la Commission des Finances qui lit les conclusions.

La Commission des Finances composée de M. F. Magnollay (Président), MM A. Allaman, C. Delétra, N. Dutoit, L. Hautier, M. Thomson, J.-L. RoCHAT (rapporteur), à l'unanimité, propose au Conseil :

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de création d'un trottoir coté est de la route d'Allaman, de la route cantonale RC1 à la route de l'Industrie
2. D'allouer le crédit de CHF 255'000.00 pour financer ces travaux
3. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment
4. D'enregistrer la participation de Littoral Parc comme débiteur dans les comptes de la commune
5. D'autoriser la Municipalité à amortir l'investissement de CHF 60'054.40 par un prélèvement au fonds de réserve : provision pour travaux futurs
6. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

Les conclusions de la commission des finances étant différentes de celles de la Municipalité, la discussion est ouverte.

La Municipalité propose les changements demandés sous cette forme :

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de création d'un trottoir coté est de la route d'Allaman, de la route cantonale RC1 à la route de l'Industrie
2. D'allouer le crédit de CHF 255'000.00 pour financer ces travaux
3. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment
4. D'enregistrer la participation de Littoral Parc comme débiteur dans les comptes de la commune à la fin des travaux
5. D'autoriser la Municipalité à amortir le solde de l'investissement après déduction de la participation de Littoral Parc par un prélèvement au fonds de réserve : « provision pour travaux futurs »
6. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

Discussion :

- M. F. Magnollay : relève que la procédure qui a conduit à ce rapport de la commission des finances a été une bonne procédure dans le sens qu'ils ont pu parler avec le Municipal, qui a réception du rapport, s'est posé un certain nombre de questions, ce qui donne que la Municipalité propose au Président cette version. Nous avons également discuté entre nous et nous sommes d'accord avec le texte soumis par la Municipalité, ceci d'autant plus que les chiffres sont mentionnés comme des chiffres critères et non pas des chiffres définitifs. Cela aussi bien pour le chiffre N° 4 que pour la conclusion N° 5 la commission des finances abonde dans ce sens.
- Mme S. Thury : la commission ad hoc se rallie aux nouvelles conclusions de la Municipalité.
- M. C. Furrer : demande un complément d'information. Qu'est-ce qui a fait que cela soit proposé comme cela ? Est-ce que la situation financière de Littoral Parc n'est pas bonne ?
- M. F. Magnollay : lors de subsides du canton, soit de l'ECA ou d'autres, nous connaissons les débiteurs. Les montants sont payés sur la base des décomptes lorsque les travaux sont terminés. Il est vrai que le préavis a été très transparent, on peut féliciter la Municipalité pour ça. Mais lorsque vous voyez que le débiteur vous payera quand il a les moyens, on est dans une situation un petit peu différente. C'est comme si vous disiez à votre banquier que vous payerez que le... On s'est dit qu'il fallait formaliser les choses. Il y a un autre élément qui nous a conduit à formaliser cette notion de débiteur, c'est que l'on a un Syndic qui fait bien son travail de Syndic, mais qui est aussi Président de l'Association Littoral Parc où il fait également bien son travail de

Président. Nous n'avons pas vu de documents, on nous a dit c'est dans le procès-verbal de Littoral Parc, nous n'avons pas de soucis concernant la véracité de ce propos, mais c'est une raison de plus de formaliser la chose. Tout le monde est de bonne foi, mais si d'aventure ce débiteur ne peut pas payer, alors ce n'est pas un amortissement de l'investissement mais une perte sur débiteur, ce n'est pas tout à fait la même chose.

- M. T. Cretegy : à propos de la conduite de gaz, les SI ne contribuent pas au paiement de certains travaux ?

- M. C. Viquerat : la conduite de gaz est à la charge de la commune pour la fouille, car les propriétaires nous ont laissé un bout de terrain. La fouille s'arrête à la limite du domaine public. Du fait que la borne hydrante doit être déplacée et changée, nous bénéficions d'un subside de l'ECA.

- M. J.M. Fernandez : il ne faut pas croire que Littoral Parc soit en faillite. Les taxes reçues par Littoral Parc sont exigibles uniquement au début des travaux. Il faut attendre que les factures soient émises. C'est seulement à partir de là que l'on peut être subventionné. Le jour où il n'y a plus de terrains à vendre sur Littoral Parc il n'y aura plus de subventionnement non plus. Aujourd'hui en caisse il y a encore de l'argent, mais il faut attendre de nouvelles entrées pour pouvoir subventionner.

- M. F. Magnollay : 3^{ème} raison qui nous pousse de passer comme débiteur : on s'est dit, si dans l'intervalle il y a une autre commune qui fait des travaux et que Littoral Parc lui accorde des subsides cela serait bien que l'on ait l'antériorité. Donc il est bien que cela soit formalisé.

- M. F. Magnollay aimerait reprendre M. C. Viquerat dans son propos, il ne s'agit pas d'un cadeau à un propriétaire, c'est une contrepartie notamment pour un droit de superficie qui est accordé par les propriétaires, la Commune ne fait pas encore des cadeaux.

- M. J.M. Fernandez : la demande de la commission des finances est légitime, mais c'est la pratique. Si on a des subventions qui doivent rentrer, une fois que les travaux seront finis, on devra établir un décompte que l'on va envoyer pour subventionnement et on attend. On n'a pas encore reçu tous les montants. Littoral Parc, concernant la route de la gare, tout a été payé. Tous les décomptes passent sur le compte débiteur.

- Mme V. Hüsler : arrêt du bus, le bus 724 reste sur la route, cela peut poser des problèmes. L'arrêt va-t-il être modifié ? Elle demande des précisions concernant ce problème.

M. C. Viquerat : cela a été discuté avec la commission ad hoc. Il faut différencier l'arrêt du bus qui descend (Bus 722 et 724). Le bus 724 considère l'arrêt en Bellevue comme un terminus et son arrêt est un peu plus long. Nous travaillons actuellement à l'évolution de la ligne 724. Nous espérons que les aménagements permettent un arrêt hors route pour le bus. Dans le sens montant, il y a seulement

le bus 722, pas d'urgence pour le moment. Mais avoir un trottoir au moins paraît nécessaire.

Votations :

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de création d'un trottoir coté est de la route d'Allaman, de la route cantonale RC1 à la route de l'Industrie

Accepté à l'unanimité

2. D'allouer le crédit de CHF 255'000.00 pour financer ces travaux

Accepté à l'unanimité

3. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment

Accepté à l'unanimité

4. D'enregistrer la participation de Littoral Parc comme débiteur dans les comptes de la commune à la fin des travaux

Accepté à l'unanimité

5. D'autoriser la Municipalité à amortir le solde de l'investissement après déduction de la participation de Littoral Parc par un prélèvement au fonds de réserve : « provision pour travaux futurs »

Accepté à l'unanimité

6. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

Accepté à l'unanimité

7. Préavis N° 04/2017 relatif à l'arrêté d'imposition pour 2018

La parole est donnée à M. C. Delétra (rapporteur) pour la Commission des finances qui lit les conclusions.

La Commission des finances composée de M. F. Magnollay (Président) M. C. Delétra (rapporteur), MM M. Thomson, J.-L. Rochat, N. Dutoit, A. Allaman, et L. Hautier, à la majorité propose au Conseil :

1. De maintenir pour l'année 2018, le taux à 61% de l'impôt cantonal de base (100%) sur
 - a) L'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers
 - b) L'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales
 - c) L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise
2. De maintenir l'impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes, basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles.
3. De maintenir les rubriques 6 à 11 de l'arrêté 2018 au taux de 2017.
4. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2018.
5. D'autoriser la Municipalité à la soumettre au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Discussion :

- M. C. Furrer : par curiosité aimerait savoir pourquoi la commission, dans ses conclusions, propose à la « majorité » ? y-a-t-il des craintes particulières, baisse ou hausse du taux ?
- M. F. Magnollay : simplement parce qu'un membre de la commission était absent pour cause de service militaire. Aucun point ne justifie une hausse ou une baisse du taux d'impôt. Pas de vision très précise pour l'avenir concernant les différents préavis soumis. Comment se porte la santé financière de la commune : des finances saines, pas de péjoration d'autofinancement. Nous pouvons actuellement discuter sur les points d'impôt sur une année pas sur 2 ans.

Votations :

1. De maintenir pour l'année 2018, le taux à 61% de l'impôt cantonal de base (100%) sur
 - a) L'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers
 - b) L'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales

- c) L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise

Accepté à l'unanimité

2. De maintenir l'impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes, basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles.

Accepté à l'unanimité

3. De maintenir les rubriques 6 à 11 de l'arrêté 2018 au taux de 2017.

Accepté à l'unanimité

4. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2018.

Accepté à l'unanimité

5. D'autoriser la Municipalité à la soumettre au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Accepté à l'unanimité

8. Présentation du Préavis N° 06/2017 relatif au remplacement des conduites d'eau potable sous la route cantonale Etoy-Lavigny

M. C. Viquerat fait la présentation du préavis N° 06/2017

En complément du préavis N° 05/2017 concernant les travaux d'aménagement de l'entrée du village, nous devons remplacer nos conduites d'eau avant le début des travaux de la route cantonale, c'est la raison pour laquelle nous avons préparé un nouveau préavis pour vous présenter le changement des conduites qui se trouvent sous la route cantonale (ces travaux sont toujours prévus pour mars 2018) certains bruits font penser que des travaux préparatoires pourraient se faire avant.

Ce préavis concerne les deux conduites qui relient l'ancien réservoir Jorrerand et qui vont jusqu'à la sortie du village en direction de Lavigny.

Questions :

- M. T. Creteigny, le préavis sera-t-il prêt pour une prochaine séance ?
- M. C. Viquerat : les offres sont rentrées ainsi que les soumissions. Il aimerait pouvoir le traiter lors de la séance du 30 octobre 2017, sinon pour décembre au plus tard. Mais pense qu'il sera prêt d'ici 10 jours.
- M. F. Magnollay : difficulté de poser sous la route cantonale, ne serait-il pas préférable de prévoir ces conduites hors route ?
- M. C. Viquerat : 1 conduite passe au beau milieu de la route et une autre dans le terrain (à l'ouest de la route). Hors route cantonale il y a un problème de distance et de profondeur, mais avec le canton, nous finalisons les détails.
- M. M.-O. Christinat : ne visualise pas bien les secteurs.
- M. C. Viquerat : le secteur concerné démarre depuis le début du panneau 50, pour aller jusqu'à la sortie de la cuvette, direction Lavigny, une conduite est au beau milieu de la route à 2 m de profondeur.
- M. P. Lüthi : vers le Réservoir Les Rippes ?
- M. C. Viquerat : à la sortie de la cuvette, les deux conduites quittent le secteur route cantonale, après il y a environ 700 m qui sont en terrain. Actuellement comme nous n'avons pas de problème majeur avec ces conduites nous n'allons pas changer ces conduites tant qu'elles se comportent encore correctement.
- M. B. Cuanoud : propose d'afficher une carte à moins que ce ne soit clair pour tout le monde. Prévoir pour une prochaine fois un schéma pour mieux visualiser le projet.
- M. C. Furrer : question pour M. C. Viquerat, juste pour bien comprendre concernant le Prérequis cantonal, le canton veut qu'on enlève ces conduites qui se trouvent sous leur route pour ne pas avoir à refaire après coup est-ce cela ?
- M. C. Viquerat : 1 prérequis communal ; la conduite qui passe sous la route Chenallette - Rippes est un peu plus longue que le secteur concerné, elle date de 1934 et elle passe au milieu de la route, cette conduite n'a pour le moment pas eu de fuite, mais le canton va bouger le terrain avec les travaux et il risque d'y avoir des problèmes. Le Canton interdit de faire des travaux (fouille) sur la route durant 5 ans. Nous profitons de rénover en même temps les deux conduites sur le secteur car la deuxième est un peu proche et comme le canton va décaler un petit peu la route donc celle-ci va se trouver presque sur le bas-côté de la route.
- 2^{ème} problème, on va désaffecter celle du milieu de la route, la remplir avec du matériel approprié, mais sans l'enlever.
- M. F. Magnollay : si des 2 côtés de la route, il va bien falloir traverser la route à un moment donné. Ne peut-on pas tout mettre du même côté.

- M. C. Viquerat : il est vrai que j'aurais dû vous présenter un plan global du réseau d'eau de la commune, mais pour rappel : anciennement, jusqu'à il y a deux ans il y avait un point névralgique qui était le réservoir Jotterand, à hauteur du panneau 50km/h, à ce niveau-là nous avons un croisement incroyable de tuyaux sous la route (entre l'irrigation – la conduite principale qui monte depuis Chanivaz et qui passe par le milieu du village et la seconde pour assurer le bouclage qui passe par la Plantay – rte de la Gare et qui monte par les Chentres pour arriver à travers champs à ce niveau-là), ensuite nous avons deux conduites qui vont jusqu'au réservoir des Rippes qui sont distantes de 2 à 3 m l'une de l'autre. La partie qui vient depuis les Chentres reste du côté est de la route et ne traverse la route qu'au niveau de la petite vallée quand on va sur Lavigny. La partie qui vient depuis le village va continuer à monter sous la route de Lavigny, pour passer en dehors de la route cantonale côté ouest pour partir dans les champs. Au niveau du réservoir Jotterand, on a une liaison entre les deux conduites sous la route qui existe et que l'on va refaire pour assurer un bouclage à ce niveau-là.

- Mme V. Hüsler : la conduite la plus récente doit être refaite en partie à cause de la modification du tracé de la route ? est-ce que le canton participe financièrement ?

- M. C. Viquerat : le canton ne participe pas à ces travaux-là, pas de subvention, mais l'ECA sûrement.

- M. L. Magnollay : est-ce qu'une évaluation financière a été faite pour les mettre les 2 du même côté ?

- M. C. Viquerat : en théorie oui, mais en pratique au niveau de la sécurité c'est mieux de les avoir le plus éloignées possible l'une de l'autre, donc on augmente la distance pour la partie sécuritaire et c'est pourquoi il est préférable de rester des 2 côtés de la route.

- M. B. Cuanoud : demande à la Municipalité de prévoir des schémas pour la présentation des futurs préavis.

Nomination d'une commission ad-hoc

M. M.-O. Christinat propose que la commission soit la même qui étudie le préavis N° 05/2017 traitant du même sujet.

Soit : Mme V. Hüsler, MM M. Bolomey, T. Jakob, M.-O. Christinat, G. Dubois, C. Moreira da Silva, R. Roussel

Votation est faite concernant la nomination de la commission.

Adopté à la majorité

9. Election d'un membre de la commission d'urbanisme

Pour remplacer M. A. Fragnière qui a démissionné il faut élire un nouveau membre :

M. M.-O. Christinat propose M. B. Gianola.

Elu à l'unanimité.

10. Propositions individuelles

- M. C. Furrer : concernant le trottoir mixte, la piste cyclable et son arrivée vers la salle polyvalente qui semble dangereuse, faut-il prévoir une signalisation ?

- M. C. Viquerat, dans le projet initial il était prévu une petite bordure synthétique pour séparer la partie parking de la partie piste cyclable, mais les solutions n'étaient pas compatibles. Nous avons observé l'utilisation du parking depuis qu'il est marqué au sol et en pratique, hors hiver, cela semble assez clair, les voitures se garent bien, les gens ne s'encoublent pas sur la bordure en sortant de leur voiture et la décision a été prise de ne rien faire et pour une fois faire une économie.

- M. C. Furrer : précise qu'il parlait de l'arrivée de la piste mixte entre la partie parking et la salle polyvalente. Les vélos vont traverser la voie de circulation des voitures qui se rendent dans la deuxième partie du parking, pas la piste qui est le long des arbres mais vraiment à l'arrivée.

- M. C. Viquerat : effectivement la piste cyclable fini en mourant sur l'entrée du parking, normalement, sans indication particulière ce sont les règles de circulation de parking qui prévalent, c'est une bonne question, à étudier.

- M. F. Magnollay : il y a beaucoup de circulation sur le chemin des pylônes, les gens coupent vers le chemin de la Vaux, vers la Vaux-Lierres. Aux heures de pointe il y a une circulation intense et des vitesses excessives.

- M. C. Viquerat : en effet, c'est un endroit que nous surveillons en installant notre radar pédagogique (comptage de véhicules et excès de vitesse). Effectivement certaines vitesses sont excessives (+ de 80km/h), mais sans balisage particulier c'est une route à 80km/h. Nous avons compté 270 mouvements par jour.

- M. J. Lepori, avec le début de l'automne il faut déjà penser à Noël et à son calendrier de l'Avent. Est-ce que le Conseil est toujours partant pour animer une fenêtrée. La date serait : le vendredi 22 décembre pour le Conseil et le samedi 23 pour la déchetterie.


- Le Conseil est d'accord.
- M. T. Creteigny : demande à M. J.-M. Schlaeppli où en est la mise à jour du règlement concernant les « procédés de réclame ».
- M. J.-M. Schlaeppli : au niveau de la Municipalité le règlement est terminé, il a été remis pour lecture, contrôle et modification à la commission d'urbanisme.
- M. M.-O. Christinat : la commission s'est déjà réunie une fois, il est prévu encore 2 séances.
- Mme S. Thury : il y a 2 places (limitées à 3h00) à la rue de l'Ecureuil, mais des véhicules parquent sur le trottoir, est-il possible d'installer des piquets ? Autre point, route de la Gare, il y a actuellement des travaux et il n'est plus possible de passer sur le trottoir avec une poussette.
- M. C. Viquerat : va regarder pour le chemin de l'Ecureuil. Concernant la route de la Gare, des demandes d'emprises sur la route et le trottoir ont été faites, après modifications, ces travaux ont été acceptés par le Canton et la commune. Un plan leur a été proposé. Actuellement ils ne respectent pas encore les directives, les piétons devront traverser la route à un moment donné.
- M. M.-O. Christinat : il y a quelques séances, il avait été proposé de créer une piste Vita. Le street workout (avec de l'imagination) peut effectivement remplacer la piste Vita demandée.
- M. B. Cuanoud : remercie la Municipalité pour l'organisation de la journée du samedi 9 septembre (repas – visite de la STEP et du nouveau local des pompiers).
- Au nom du Conseil M. B. Cuanoud remercie notre président sortant M. T. Creteigny en lui remettant une petite attention.

simplex

Séance levée à 21h35

Prochaine séance : 30 octobre 2017 à 20h00

Le Président


Boris Cuanoud

La Secrétaire


Isabelle Muller